

MAIRIE  
DE SABLONCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL  
Du 05 juillet 2021

Etaient présents : Mmes. GOUGNON Lysiane, LAMY Elisabeth, TOUVRON Catherine, BESSON-CULOT Sandrine, TARDY Aline Mrs. JAULIN Bernard, BETIZEAU Philippe, ARNAUD Régis, MORIZOT Matthieu, HAUSELMANN Antoine, PHILIPPS Thierry

Absents excusés : Mmes. GLEYZE Sophie (pouvoir à Mme GOUGNON), DE MIRAS Magalie (pouvoir à Mr. HAUSELMANN), PACAUD Fabien (pouvoir à Mr. JAULIN), HAZARD Pierre (pouvoir à Mr. HAUSELMANN),

Secrétaire de séance : Mr. PHILIPPS.

**N° 01 Vote du Budget Primitif 2021 du budget annexe « espace commercial et de Services »**

Après en avoir délibéré, le budget est voté à l'unanimité, comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général		75 Autres prod. Gestion cour.	
615228 Autres bâtiments	2 800	752 revenus des immeubles	2 800
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>2 800</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>2 800</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
21 Immobilisations corporelles		16 Emprunts et dettes assimilés	
2158 Autres installations, matériel et outill.	350	165 Dépôts et cautionnements reçus	350
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>350</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>350</b>

**N° 02 Vote du budget primitif 2021 du budget annexe pour les 3 terrains issus de la propriété du 100 rue de la Mairie**

Après en avoir délibéré, le budget est voté à l'unanimité, comme suit :

**SECTION DE  
FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général		042 Op. ordre transfert entre sections	
6015 Terrains à aménager	97 447.66	7133 Variation des en cours	108 152.66
605 Travaux	10 705.00		
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>108 152.66</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>108 152.66</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
040 Opér. Ordre transfert entre sections		16 Emprunts et dettes assimilés.	108 152.66
3351 Stocks terrains en cours	97 447.66		
3355 Stocks travaux en cours	10 705.00		
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>108 152.66</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>108 152.66</b>

### **N° 03 Décision Modificative N° 01 Budget Principal**

Les crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants, le Conseil à l'unanimité, approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessous :

#### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	-9 571,50		
168758 (16) : Autres groupements	9 571,50		
2151 (21) - 25 : Réseaux de voirie	300,00		
2152 (21) - 25 : Installations de voirie	1 300,00		
2318 (23) - 25 : Autres immobilisations cor	-1 600,00		
	<b>0,00</b>		

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6067 (011) : Fournitures scolaires	200,00		
611 (011) : Contrats de prestations de servi	3 000,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-9 010,00		
6288 (011) : Autres services extérieurs	500,00		
6455 (012) : Cotisations pour assurance du p	2 200,00		
6488 (012) : Autres charges	1 510,00		
6531 (65) : Indemnités	1 000,00		
6533 (65) : Cotisations de retraite	400,00		
6535 (65) : Formation	200,00		
	<b>0,00</b>		

Total DEPENSES nouvelles	0.00	Total RECETTES nouvelles	0.00
--------------------------	------	--------------------------	------

### **N° 04 Avenant N° 01 Lot N° 01 – VRD - Travaux d'aménagement d'une zone d'habitat « Quartier de la Vielle Forge »**

Une consultation a été lancée le 09/07/20 pour la réalisation des travaux d'aménagement de la zone d'habitat, lot 1 « Voirie Réseaux Divers », lot 2 « Espaces verts », en procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique.

Par délibération en date du 29/10/20, le marché de travaux du lot 1 a été attribué à l'entreprise COLAS pour un montant de 302.186 €/HT.

Considérant les demandes formulées par la commune d'adapter les abords du bassin de rétention, de supprimer du marché les prestations prises en charges par le Département, d'adapter la largeur de voirie sur la rue Coulimbre au regard des limites de propriété, un avenant au marché de travaux du lot 1 – Voirie Réseaux Divers est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la passation de l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot 1 – Voirie Réseaux Divers d'un montant en plus-value de 4.760,50 €/HT, portant le montant du marché à 306.946,50 €/HT.

### **N° 05 Lot N° 02 - Espaces verts - Travaux d'aménagement d'une zone d'habitat « Quartier de la Vielle Forge »**

Par délibération du 29/10/20, la commune a déclaré le lot 2 « espaces verts » infructueux.

Une consultation en marche public négocié sans publicité ni mise en concurrence a été engagée suite à cette délibération, et conformément à cette dernière.

L'entreprise TARDY a été consultée et a remis son offre le 18 juin 2021.

Après exposé des conclusions du rapport d'analyse de l'offre établie par la maîtrise d'œuvre, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché du lot 2 « Espaces Verts » à l'entreprise TARDY pour un montant de 30 097.73 €HT pour les prestations de base et de retenir la PSE 2 : Fourniture de bornes et de plots pour un montant de 3 300 € HT.

**N° 06 CARA : avenant N° 01 à la convention de partenariat signée le 30/03/2020 – Schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement**

Considérant la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement au sein de la CARA,

Considérant qu'en 2020 la crise sanitaire de la COVID19 a impacté fortement la réalisation des engagements inscrits à l'article 4 de la convention 2020 signée par les deux parties, le 30 mars 2020,

Un avenant n° 01 à cette convention peut être signée entre la C.A.R.A et la Commune de Sablonceaux qui a pour objet de prolonger jusqu'au 31 décembre 2021 les engagements inscrits à l'article 4 de la convention afin de poursuivre ses actions dans le cadre du pilier 1 : alimentation d'un observatoire et d'un site internet et du pilier 3 : mise en œuvre d'une politique d'information jeunesse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant N° 01 à la convention de partenariat signée le 30 mars 2020 et accepte la contribution financière versée par la C.A.R.A, (montant maximum de 4 180 €).

**N° 07 Cycle de travail des agents mis à disposition de la police municipale pluri-communale de SAUJON VAL DE SEUDRE**

Le service de la Police Municipale Pluri-communale de SAUJON - VAL DE SEUDRE instituée sur les communes de SAUJON, SABLONCEAUX, CORME ECLUSE, L'EGUILLE SUR SEUDRE, NANCRAIS et LE CHAY a pour objet et pour mission principale la protection des personnes et des biens.

A ce titre il peut être considéré que l'objet même du service public exige qu'il puisse ponctuellement être dérogé aux obligations légales d'amplitude, de durée quotidienne ou hebdomadaire de travail et de repos.

Les particularités du territoire à couvrir par le service sont diverses. Les besoins en matière de sécurité sont variables et de ce fait, l'activité du service peut moduler.

Les cycles de travail des personnels de Police Municipale mis à disposition de la Police Municipale Pluri-communale de SAUJON – VAL DE SEUDRE sont définis comme suit :

- De 4 à 6 jours de travail hebdomadaire entre le lundi et le samedi (compris).

Les services en continuité de service réalisés en dehors des heures quotidiennes ou hebdomadaires inscrites au planning sont réalisés en heures supplémentaires.

Les services particuliers réalisés en dehors des heures quotidiennes ou hebdomadaires inscrites au planning sont réalisés en heures supplémentaires, prioritairement par du personnel volontaire.

Les horaires des personnels du service sont définis par un planning modulé comportant un volume horaire annuel défini chaque année sur la base de 35h00 hebdomadaire.

Ce planning est élaboré par la direction du service, en fonction des nécessités de service, dans une tranche horaire comprise entre les bornes suivantes : 07h00/22h00.

Les temps de pause et de repas sont définis par la Direction du service : Au minimum par le cadre légal ; Au maximum en fonction des services à assurer pour permettre aux personnels d'avoir un temps de pause et de repas adapté aux services programmés.

Lors des services d'une durée égale ou supérieure à 6 heures, le temps de pause ou de repas est intégré au temps de travail.

Le nombre de jours de congés annuels est forfaitairement de 28 jours (déduit la journée de solidarité) ; soit : 25 jours de congés annuels ; 2 jours pour fractionnement ; 1 journée pour Noël ou le jour de l'an.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 1<sup>er</sup> avril 2021  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, d'adopter les cycles de travail sus-indiqués pour les agents mis à disposition du service de la Police Municipale Pluri-communale dénommée SAUJON - VAL DE SEUDRE.

#### **N° 08 Convention de mise à disposition / occupation d'un terrain par ENEDIS «Les Basses Sivenderies »**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux d'ENEDIS nécessite d'emprunter la propriété communale ou d'y implanter des installations techniques.

Une convention de mise à disposition de la propriété communale doit être signée avec ENEDIS afin de concéder à titre de droit réel au profit de la distribution publique d'électricité les droits :

- D'occupation : une partie de terrain sur les parcelles ZA 22 et 23 destiné à l'installation d'une armoire de coupure
- Droit de passage : en amont et en aval du poste pour les canalisations électriques moyenne et basse tension
- Droit d'accès aux parcelles précitées
- Durée : conclue pour la durée des ouvrages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec ENEDIS concernant les parcelles ZA 22 et 23 situées « Les Basses Sivenderies ».

#### **N° 09 Dénomination de rue et numérotation ZAE de « Gâte-Bien 2 »**

Afin d'attribuer une adresse à chaque lot de la zone économique de Gâte-Bien 2 ; le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénommer la rue de la zone économique de Gâte-Bien 2: « rue de l'Artisanat » dans la continuité de la précédente.














#### **N° 10 Modification des statuts du Syndicat de la voirie des collectivités de Charente-Maritime**

Par délibération du 31 Mars 2021, le Comité Syndical du Syndicat Départemental de la Voirie, a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts devenue nécessaire à la mise en adéquation de son mode d'action et de fonctionnement auprès de ses membres.

Et de nouveaux membres ont exprimé leur souhait d'adhésion auprès du Syndicat de la Voirie.

Ainsi, les éléments principaux des statuts proposés sont les suivants :

1) Les structures et collectivités souhaitant devenir membres du Syndicat :

-  Le Conseil départemental,
-  La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan,
-  La Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique,
-  La Communauté d'Agglomération de Saintes,
-  La Communauté de Communes de la Haute-Saintonge,
-  La Communauté de Communes du Bassin de Marennes,
-  La Communauté de Communes des Vals de Saintonge,
-  La Ville de ROCHEFORT,
-  Le SIVU Burie - Bercloux - Ecoyeux,
-  Le SIVOM Barzan – Chenac Saint Seurin d'Uzet,
-  Le SIVOM Migron - Le Seure - Villars les Bois,
-  Le SIVOM Saint Césaire – Saint Bris des Bois,
-  Le Syndicat Intercommunal des Cantons de Montguyon et Montlieu.

2) Le Syndicat de la Voirie, Syndicat mixte fermé, devient un Syndicat mixte ouvert de type restreint, sans transfert de compétence.

- 3) Le Syndicat de la Voirie intervient en « prestataires de services » avec un fonctionnement de « quasi-régie », dans la conception et la réalisation d'infrastructures, à la demande des membres, dans l'exercice de leurs compétences :
- ✚ Voirie et pluvial,
  - ✚ Développement économique
  - ✚ Développement touristique, infrastructures et développement, modes de déplacements doux.
- 4) La représentativité auprès du Syndicat de la Voirie :
- ✚ Pour les communes de moins de 15 000 habitants : maintien de la représentativité indirecte de niveau cantonal à raison de :
    - Pour une population totale de communes syndiquées au sein d'un même canton, inférieure ou égale à 7 500 habitants : 1 délégué titulaire.
    - Pour chaque tranche supplémentaire ou fraction de tranche de 7 500 habitants de population cantonale : 1 délégué supplémentaire sera élu avec un maximum de 4 délégués titulaires par canton.
  - ✚ Pour les Communes de 15 000 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunales : Désignation de 2 délégués titulaires
  - ✚ Pour le Conseil départemental : Désignation d'un délégué titulaire

Chaque délégué titulaire sera assisté d'un premier suppléant et d'un second suppléant, à l'identique des statuts précédents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ D'approuver l'admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie,
- ✓ D'approuver les modifications statutaires telles que votées par le Comité syndical et portant transformation de la structure en Syndicat mixte ouvert restreint.

### **Divers :**

- Soirée Violon sur la ville prévue le 26 juillet prochain à Sablonceaux.
- Jeudis musicaux, soirée du 02 septembre 2021 à l'intérieur de l'abbatiale.
- Une Journée citoyenne sera proposée courant septembre 2021.
- La Commission Communale « Culture Animations Communication » se réunira le mercredi 28 juillet à 19 heures, spéciale Limonard et se poursuivra à 20 h avec la commission « Urbanisme Environnement » pour l'organisation de la « journée citoyenne ».
- Rappel de la demande de Mr. Amaury HARDY sur un projet d'épicerie ambulante sur la commune de Sablonceaux. Plusieurs communes environnantes ont donné leur accord. Il propose une tournée plutôt le jeudi. Le Conseil est favorable à ce projet.
- Abbaye : - le vitrail derrière l'hôtel va être réparé. Une intervention est prévue courant juillet.
  - les compagnons réunis sont intervenus afin d'étudier les fissures et le risque de chute de pierre à l'intérieur de l'abbatiale. Nous attendons leur rapport.

Le Maire,  
Lysiane GOUGNON